

**DEUXIEME CONFERENCE D'EXAMEN
DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE LA MISE AU POINT,
DE LA FABRICATION, DU STOCKAGE ET DE L'EMPLOI
DES ARMES CHIMIQUES ET SUR LEUR INTERDICTION**

(La Haye, 7 - 18 avril 2008)

**DECLARATION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR BENCHAA DANI,
AMBASSADEUR D'ALGERIE AUS PAYS BAS,
REPRESENTANT PERMANENT AUPRES DE L'OIAC
ET CHEF DE LA DELEGATION ALGERIENNE**

(8 Avril 2008)

Monsieur le Président,
Excellences,
Distingués délégués,

Permettez-moi, tout d'abord, M. le Président, de vous exprimer mes plus chaleureuses félicitations ainsi que celles de la délégation algérienne pour votre brillante élection et vous dire tout le plaisir de vous voir présider cette 2^{ème} Conférence d'examen de la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques. La confiance dont vous avez été unanimement investie témoigne, à juste titre, de la reconnaissance de vos qualités tant professionnelles que personnelles. Je suis convaincu que le choix porté sur votre personne constitue, avant tout, un hommage de la Communauté internationale à l'égard du Royaume d'Arabie Saoudite pour le rôle qu'il s'évertue à jouer en faveur du désarmement, de la paix et de la sécurité internationale.

Mes félicitations s'adressent, évidemment, à tous les membres du bureau, les vice - présidents et les Etats élus à toutes les structures de notre conférence.

Je voudrais, également, saluer la présence du Directeur Général de notre Organisation, M. Rogelio Pfirter et de louer, à travers sa personne, le Secrétariat Technique pour le labeur qu'il accomplit inlassablement depuis la 1^{ère} Conférence d'Examen.

L'occasion m'est, également, offerte pour féliciter l'Ambassadeur Lyn Parker, le Représentant permanent du Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, pour les efforts qu'il a généreusement déployés dans sa tâche de Président du Groupe de travail à composition non limitée chargé des préparatifs de notre conférence. Tout comme nous tenons à saluer les efforts entretenus par les vice-présidents et l'ensemble des Etats Parties lors des fructueuses consultations ayant précédé notre rencontre.

C'est, enfin, ici le lieu de souhaiter la bienvenue aux délégations des Etats membres, ainsi qu'à celles des nouveaux adhérents, des observateurs et des invités, tous désireux de contribuer à cet exercice quinquennal d'examen de notre convention.

Ma délégation s'associe aux déclarations exprimées au nom des groupes Africain et des Pays Non Alignés et la Chine.

Monsieur le Président,

Alors que bientôt onze années se sont écoulées depuis son entrée en vigueur, la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques occupera, deux semaines durant, les travaux de cette honorable assemblée. Si nous sommes réunis, en ces jours d'avril, afin d'examiner, pour la seconde fois, le bilan de cinq années de mise en œuvre de la Convention, c'est certainement pour tenter de dresser fidèlement un état aussi exhaustif que possible, qui soit à la fois pertinent et critique, des résultats et des insuffisances de notre perception et, pourquoi pas, de notre conception de l'œuvre de désarmement chimique. Au-delà d'une évaluation des progrès réalisés, il s'agira, surtout, de saisir cette chance historique de pouvoir apporter des ajustements, des correctifs et des palliatifs susceptibles de générer l'impulsion nécessaire qui permettra de mobiliser encore plus la communauté internationale dans une mission sacrée de bannissement de tout une catégorie d'armes de destruction massive.

Si le succès de cette organisation revient, avec 183 membres, à son universalité, aujourd'hui, ou à la destruction de quelque 37% des stocks d'armes chimiques déclarés, il n'en demeure pas moins que notre inquiétude se nourrit aussi bien de l'existence d'installations de production et de stockage d'armes chimiques dans 12 pays que du maintien de 12 autres Etats en dehors de cette Convention. A fortiori, la possession d'armes chimiques par des Etats non membres devrait susciter notre plus grande préoccupation.

Monsieur le Président,

Tout en reconnaissant l'œuvre authentique de désarmement accomplie par la Convention pour l'Interdiction des Armes Chimiques et ses retentissements salutaires pour toute l'humanité, l'Algérie qui a activement contribué à son élaboration, à son adoption, à sa promotion ainsi qu' à son universalisation tient, à réaffirmer solennellement, en cette occasion, son ferme engagement à l'égard des principes qui en émanent et à ne ménager aucun effort en vue de la réalisation de ses objectifs - et de tous ses objectifs - à l'instar des autres Etats membres soucieux du renforcement de la paix et de la sécurité internationales,

L'engagement de mon pays à l'égard de la Convention tient à sa pleine adhésion aux principes qu'il n'a eu de cesse de défendre en vue de promouvoir un système efficace de sécurité collective dans l'objectif de débarrasser, de manière définitive, l'humanité du spectre de la menace que représentent les armes de destruction massive, qu'elles soient chimiques, biologiques ou nucléaires, et ce, dans le cadre d'un désarmement général et complet. Cet engagement est d'autant plus conforté et confirmé par une appréhension légitime du danger imminent que constituent la détention et le recours aux armes de destruction massive par des groupes terroristes.

Malgré la satisfaction de la contribution à la paix, la mise en œuvre de la Convention ne semble pas faire l'unanimité, de même que la règle du consensus limite sérieusement l'ampleur des ambitions de la communauté internationale. La démocratisation, la transparence et le respect de l'esprit de consensus devraient constamment nous guider.

L'Algérie a toujours appelé à une application entière, équilibrée et non discriminatoire de la Convention. Elle plaide, aujourd'hui, en faveur de son adaptation aux nouvelles menaces ainsi que de sa contribution, grâce à une lecture à la mesure de nos responsabilités, en vue de faire face aux défis de notre temps. L'arme chimique a mis à nu la barbarie et l'histoire contemporaine nous a enseigné que ses premières victimes étaient algériennes. Notre clairvoyance à tous et notre capacité d'anticipation pourront nous amener, assurément, à aider à préserver l'humanité et les générations futures de catastrophes potentielles et certaines si la convention ne sera pas mise à la hauteur de nos espérances, de nos craintes et de nos frayeurs et dès lors que la détention, l'usage et l'apprentissage de la production d'armes chimiques, de produits toxiques et d'explosifs ne sont pas aussitôt éloignés de forces étatiques et non étatiques menaçantes et dangereuses.

Monsieur le Président,

Point n'est besoin de rappeler l'équilibre savant établi par les rédacteurs de la Convention entre toutes ses dispositions, entre tous ses objectifs, entre les intérêts des Etats possesseurs et des Etats non possesseurs, entre désarmement et non prolifération, entre destruction et coopération pour l'usage pacifique de la chimie, entre mise en œuvre et assistance. Chaque

fois que cet équilibre est menacé ou rompu, une grande partie de la communauté internationale nous semble démobilisée et désintéressée. S'il est vrai que notre action s'inscrit dans une logique de paix et de sécurité, il est aussi vrai que la Convention devrait se placer au service de l'immense majorité des Etats membres et de toutes les préoccupations de la communauté internationale.

Témoins de l'engagement ferme des Etats membres à devoir détruire, avant le 29 avril 2012, leurs stocks d'armes de la catégorie 1, et des résultats encourageants de quelques uns, à l'instar de l'Albanie et, bientôt, de l'Inde, nous devrions en conclure que le devenir de notre Organisation serait davantage tracé dans une logique de non prolifération et de promotion de l'usage des produits chimiques à des fins pacifiques.

Monsieur le Président,

Malgré des progrès louables consentis, l'obligation de destruction doit être parachevée dans le cadre d'un esprit de mobilisation nationale, internationale, collégiale et solidaire. La participation de l'Algérie dans le cadre de visites de sites de destruction ou d'inspections sous mise en demeure traduit son engagement pertinent et constant dans la tâche impérieuse de désarmement universel, global et général. Il reste entendu que la communauté internationale ne sera définitivement apaisée que lorsque le dernier stock d'armes chimiques sera détruit et que la dernière usine convertie. Notre conférence devrait proposer un renforcement d'un dispositif adéquat et avéré en vue d'un désarmement chimique à la fois réaliste et efficace.

Consciente de la nécessité de l'aménagement des régions d'Afrique et du Moyen Orient en espaces exempts d'armes de destruction massive, l'Algérie apporte la contribution qui est la sienne en vue de la pleine universalité de la convention. Elle reste persuadée que si pour certains pays, la décision d'adhésion sera favorisée par le retour à un climat propice et par la mise en place de mesures réciproques de confiance, pour d'autres Etats non membres, la voie du dialogue, les vertus de l'assistance ainsi que l'attrait de la convention par une application équilibrée de la convention contribueront davantage à les persuader à nous rejoindre. Il s'agira, en fait, de redéployer la convention vers des objectifs réalistes, incitatifs et substantiels qui conforteront à la fois les Etats non membres dans leurs décisions d'adhésion aussi bien que les Etats membres dans leur phase de mise en œuvre de la Convention.

En effet, s'il est regrettable que certains Etats membres n'aient pas encore accomplis leurs obligations de mise en place de l'autorité chargée de la mise en œuvre de la Convention ainsi que la législation appropriée, l'Algérie déplore toute suggestion ou référence à des recours à des conditionnalités, car seuls la concertation, l'approche positive et l'assistance seraient susceptibles d'accélérer ce processus. L'atelier d'Alger de juin 2007 qui a, pour la première fois, su concilier les objectifs d'universalité et de mise en œuvre a tracé, à cet égard, la voie indiquée avec des dividendes appréciables sous les deux chapitres. La disposition pérenne de mon pays à apporter son assistance aux Etats africains qui le souhaitent, à cet effet, répondrait aux attentes du plan d'action et traduirait une approche dont il est convaincu de son opportunité et de son efficacité. De même, la contribution de la convention dans le cadre de la lutte mondiale contre le terrorisme encouragerait, également, les Etats dans leurs décisions, soit d'adhésion pour les uns, soit de mise en œuvre pour les autres.

Monsieur le Président,

La communauté internationale semble, aujourd'hui, beaucoup plus inquiète du phénomène du terrorisme transnational que du spectre de la guerre classique, en raison de la menace qu'il fait peser sur elle, les dernières années. Même si elle n'a pas réussi à conférer un contenu consensuel à sa définition, elle assiste, au quotidien, à ses manifestations aussi sanglantes que dramatiques, touchant aveuglement des populations civiles des cinq continents et, tout particulièrement, en Asie et en Afrique. Dans un climat de mobilisation générale de tous les acteurs de la scène internationale, notre Organisation hésite et a fait marche arrière au moment il fallait inscrire cette question à l'ordre du jour de notre conférence, en raison de considérations sécuritaires et d'urgence évidentes ou, alors, dans l'attente d'une catastrophe chimique provoquée par des terroristes.

L'Algérie qui a, de tous temps, compté sur ses seules capacités nationales pour lutter contre le terrorisme est reconnue, aujourd'hui, pour sa volonté de mobiliser la communauté internationale et pour une expertise qu'elle met, par devoir de solidarité, à la disposition de la communauté internationale. Elle reste convaincue, en cela, par la pertinence de la convention dont nombre de ses dispositions sont susceptibles d'une application dans le cadre de la lutte mondiale contre le terrorisme, tant dans sa prévention que dans sa capacité de réaction à un attentat chimique. Notre organisation ne se serait-elle pas sentie concernée ou responsable en cas d'attaque terroriste chimique parce qu'elle n'avait pas su faire preuve de prévoyance et de prévisibilité, face à la négligence ou au manque de vigilance de la part d'Etats détenteurs de stocks d'armes chimiques ou ne maîtrisant pas la commercialisation et le transferts de produits chimiques ?

Ma délégation reste convaincue qu'en raison de l'unanimité dont jouit auprès d'elle la question de la contribution à la lutte contre le terrorisme, cette assemblée sera capable, pendant nos travaux, d'un sursaut susceptible d'élever nos consciences au niveau de nos appréhensions et d'orienter l'application de la convention dans un objectif imminent de sécurité, de stabilité et de paix, dans le cadre, notamment, de ses articles 4, 7, 10 et 11.

L'Organisation devrait instrumentaliser davantage le Groupe à composition non limitée chargé du terrorisme ainsi que la coopération avec les Organisations internationales et régionales et les Centres régionaux de prévention contre le terrorisme afin d'établir une stratégie de collaboration et de solidarité internationale à la dimension de ses responsabilités.

La contribution à la mobilisation contre les effets du terrorisme devrait, également, prise en compte sous le chapitre de la protection chimique et l'assistance en cas d'attaque chimique et qui mérite toute notre attention et notre soutien.

Il est important de rappeler, à ce titre, que les mesures de prévention doivent être accompagnées de moyens appropriés en vue de faire face aux éventualités d'attaques ou d'accidents chimiques dont un Etat partie pourrait faire l'objet. Cette Conférence pourrait préconiser un renforcement des instruments et des mesures devant permettre, en particulier, aux pays en développement de disposer d'outils, d'équipements et de formation de protection.

Monsieur le Président,

Il n'est nul besoin de souligner l'importance de la coopération internationale. En dépit de quelques progrès depuis la 1^{ère} Conférence d'examen dans le renforcement et l'élargissement des activités de coopération, l'opportunité nous est donnée d'explorer davantage les voies et moyens afin de renforcer ce volet, dont la contribution effective au développement économique et au progrès scientifique des pays en développement participe au renforcement de la sécurité internationale.

De même, ma délégation appelle la Conférence à apporter des réponses à nos préoccupations pertinentes et légitimes sur la question de la liberté des échanges internationaux de produits chimiques entre les Etats parties prévue par l'Article XI de la Convention, tellement les entraves des pays industrialisés paraissent insupportables, injustes et injustifiées

En effet, nombre d'Etats parties continuent de subir des obstacles au principe du libre accès sur le marché international aux produits et équipements chimiques à des fins non interdites par la Convention, suscitant, ainsi, des interrogations légitimes quant à la nécessité d'une mise en œuvre non discriminatoire de notre Convention.

C'est pourquoi, l'Algérie estime que cette Conférence devrait réaffirmer la nécessité du respect des engagements relatifs à la liberté de commerce international des produits chimiques à des fins non interdites par la Convention, et envisager, par conséquent, l'établissement d'un dispositif susceptible de répondre aux intérêts de l'ensemble des Etats parties. Un plan d'action, à l'image de ce qui a été réalisé pour d'autres volets de la Convention, constituerait, selon nous, le mécanisme idoine en vue d'une mise en œuvre pleine et efficiente d'une question capitale et de dispositions de la plus grande priorité.

En définitive, tout en espérant que cette conférence puisse répondre aux attentes des Etats parties, dans la collégialité, la responsabilité et le sens de l'équilibre et de l'équité, je voudrais remercier l'assistance pour la confiance qu'elle a placée en mon pays pour présider le comité plénier et en appelant, à cet égard, toutes les délégations et les membres du Secrétariat Technique à m'apporter leur aide, leurs conseils et leur assistance. Soyez assuré, Monsieur le Président, que ma délégation est, d'ores et déjà, mobilisée et reste à votre disposition pour vous apporter tout son soutien ainsi que son humble contribution pour le succès de nos travaux.

Je vous remercie.